

## DEPARTEMENT DU MORBIHAN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## COMMUNE DE CAMPENEAC

Séance du 28 septembre 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre, à vingt heures et cinq minutes, le Conseil municipal de la Commune de Campénéac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil municipal de Campénéac, sous la présidence de Madame RENAUDIE Hania, Maire.

Date de Convocation : 22 septembre 2023.

Présents : RENAUDIE Hania, Maire - GABARD Bruno - LE MOIGNE Nolwenn - NOEL Pierre - LARGEAU Chantal - SAVIGNE Pascal - DRAGON Sandra - ALIX Mathilde - MOUNIER Benoit - ARGENTE Luce - TRANVAUX Patrice – WHITE Cécile - MORIN-DIEGO Isabelle - DELOURME Jean-Pierre (arrivé à 20h29) - PICARD Laurence – DENIS Stéphane.

Absents excusés ayant donné pouvoir : JUGEL Stéven ayant donné pouvoir à Cécile WHITE - MAHIEUX Jérémy ayant donné pouvoir à Benoit MOUNIER - GRANDVALLET Chantal ayant donné pouvoir à Chantal LARGEAU.

Absent : Jean-Pierre DELOURME, arrivé à 20h29.

Secrétaire de séance : Madame Chantal LARGEAU.

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents :

15 pour la délibération n° 2023/58 – Votants : 18.

15 pour la délibération n° 2023/59 – Votants : 18.

16 à partir de la délibération n° 2023/60 – Votants : 19

---

**Délibération n°2023/63**

**Objet** : Demande de subventions auprès de la CAF du Morbihan pour le financement de l'aménagement des locaux du prochain accueil périscolaire.

**Rapporteur** : Mme Nolwenn Le MOIGNE.

Vu la délibération n° 2023-44 en date du 9 juin 2023 portant signature d'une convention de mise à disposition d'un Immeuble avec l'ASSEDECAM,

Vu l'avis favorable de la Commission « Affaires Scolaires » réunie en date du 26 septembre 2023,

Vu le besoin d'offrir un accueil de qualité aux enfants,

A compter de la rentrée de septembre 2024, la Commune de CAMPENEAC recevra les matins, midis et soirs les enfants de la Commune dans un nouveau lieu dédié à l'accueil des enfants sur les temps périscolaires mais aussi durant les vacances scolaires. Le bâtiment, encore occupé par l'école maternelle Notre Dame jusqu'en juillet 2024, sera ensuite mis à disposition de la Commune.

La CAF est un partenaire privilégié des Communes et peut cofinancer une partie de leurs investissements sur présentation d'un plan pluriannuel d'investissement de trois ans.

La participation financière de la CAF s'élève à 30%.

Les besoins ont été identifiés et quantifiés comme dans le tableau prévisionnel présenté ci-après :

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le

ID : 056-215600321-20230929-2023\_63-DE

ANNEE 1 (2024)			
DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
Matériel informatique (avec logiciel)	4 500.00	Autofinancement	10 470.32
Mobilier	9 153.25	Subvention CAF (30%)	4 487.28
Divers électroménagers	250.00		
Divers (Matériels)	1 054.35		
<b>Sous-total Année 1</b>	<b>14 957.60</b>	<b>Sous-total Année 1</b>	<b>14 957.60</b>
ANNEE 2 (2025)			
DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
Matériel informatique		Autofinancement	5 689.46
Mobilier	7 183.80	Subvention CAF (30%)	2 438.34
Divers électroménagers	689.00		
Divers (Matériels)	255.00		
<b>Sous-total Année 2</b>	<b>8 127.80</b>	<b>Sous-total Année 2</b>	<b>8 127.80</b>
ANNEE 3 (2026)			
DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
Matériel informatique		Autofinancement	5 828.06
Mobilier	8 325.80	Subvention CAF (30%)	2 497.74
Divers électroménagers			
Divers (Matériels)			
<b>Sous-total Année 3</b>	<b>8 325.80</b>	<b>Sous-total Année 3</b>	<b>8 325.80</b>

INVESTISSEMENTS SUR 3 ANS			
Matériel informatique	4 500.00	Autofinancement	21 987.84
Mobilier	24 662.85	Subvention CAF (30%)	9 423.36
Divers électroménagers	939.00		
Divers (Matériels)	1 309.35		
<b>TOTAL</b>	<b>31 411.20</b>	<b>TOTAL</b>	<b>31 411.20</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

Présents : 16	Pour : 18	Majorité absolue : 10
Votants : 19	Contre : 0	Suffrages exprimés : 18
	Abstention : 1	

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le

ID : 056-215600321-20230929-2023\_63-DE

Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant, à solliciter une subvention auprès de la CAF du Morbihan pour l'aménagement des locaux qui accueilleront l'accueil périscolaire à partir de septembre 2024 et à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente décision.

Pour copie conforme,

Madame Hania RENAUDIE,  
Maire.

Madame Chantal LARGEAU,  
Secrétaire de séance.

